

Extrait de mon livre électronique en vente sur Amazon : *Entraînement à la dissertation philosophique pour les concours (CAPES, Agrégation, ENS). Tome 1 : Synthèse des rapports des jurys.*

(...)

L'ANALYSE DU SUJET

«L'investigation préliminaire qui permet de prendre la mesure du sujet constitue le moment décisif de la préparation de la leçon» (Agrég. ext., 2015)

Cette remarque, faite à propos de la leçon d'oral, vaut bien entendu également pour la dissertation écrite. J'ai donc relevé, dans les différents rapports des jurys, les conseils qui s'y rapportent, en les regroupant par thématiques de recherche.

Il est vraiment crucial que vous orientiez votre première investigation sur le sujet, en fonction de ces axes de recherche. En effet, de nombreux candidats, que ce soit à l'écrit ou même à l'oral – ce qui est surprenant pour des admissibles ! - passent complètement «à côté» du sujet, parce qu'ils n'ont pas fait ce travail d'analyse préliminaire.

1. Procéder à une observation naïve du sujet

a. Décrire le réel. Il ne s'agit pas de réfléchir sur de simples mots ou sur des relations entre les mots.

b. Débrouiller un complexe de représentations et de données. Présenter les résultats ou le protocole, sous forme graduée et limpide.

c. Partir du sens attesté par l'usage commun. Même si le sens philosophique est différent, il faut que vous partiez du sens usuel et premier de la notion ou de l'expression.

d. Partir du plus simple.

Exemple : «S'orienter» (sujet donné à l'oral) : partir de notions courantes, comme la droite et la gauche.

e. Contextualiser le sujet.

f. Se demander sous quelles formes particulières la réalité dont il est question peut se manifester.

Exemple «Faire ce que l'on dit» (ENS B/L 2006) : dans la promesse, l'engagement.

Commentaire

Cette première étape de l'analyse s'avère être indispensable, pour ne pas tomber dans une erreur fréquemment relevée par les jurys : de nombreux candidats débutent leur réflexion de «trop haut» et bâtissent ainsi de pures spéculations, au lieu de réfléchir sur la réalité à laquelle le sujet se rapporte.

A l'inverse, il ne s'agit pas non plus de vous limiter à une exposition des représentations ou des usages communs de la notion ou des notions en jeu, dans le sujet. L'excès dans les deux sens est donc ici à bannir.

2. Se demander dans quels domaines de réflexion le sujet se pose.

a. Repérer et indiquer explicitement à quel domaine de réflexion le sujet appartient.

Exemple : «La méthode» (Agrég. ext., 2014) est un sujet qui appartient à la philosophie de la connaissance.

b. Repérer tous les domaines possibles de réflexion.

Exemple : pour le sujet de leçon «La réparation», le jury s'étonne à juste titre que le candidat ait limité son investigation au champ technique et n'ait abordé ni le champ moral, ni le champ juridique.

c. Un sujet qui appartient au domaine de la connaissance peut conduire à des analyses dans le domaine pratique et vice-versa.

Exemple : «L'ordre, le nombre, la mesure» (Agrég. ext., 2005). Les termes du sujet appartiennent principalement à la philosophie de la connaissance, mais l'ordre et mesure peuvent être étendus au domaine de la philosophie pratique.

Commentaire

A la lecture des rapports des jurys, il apparaît que de nombreux candidats limitent arbitrairement leurs investigations à un seul domaine de réflexion. Il est donc important de balayer mentalement les différents champs de réflexion possibles, en vous demandant si le sujet peut y être traité.

Nous verrons [plus loin](#) qu'il n'est pas nécessaire - ni même souvent souhaitable - de traiter tous ces domaines. Cependant, il convient, dans une première approche, de tous les identifier, afin de pouvoir faire un tri judicieux, après.

3. Questionner les présupposés du sujet

a. S'interroger sur les présupposés du sujet

Exemple : «J'ai un corps» (Agrég. ext. 2013, oral). «Je» ne se confond pas avec son corps, mais le possède. Il est le mien, mais n'est pas moi. Il faut ensuite interroger ce présupposé, qui repose sur une conception du corps et du sujet qui n'est ni universelle, ni naturelle.

b. Identifier et assumer la thèse sous-jacente au sujet : ne pas s'y opposer d'emblée.

Exemple : Pour le sujet «Les normes» (Agrég. ext. 2015) : il ne fallait pas réduire cette pluralité à une norme unique, mais il fallait partir au contraire de l'existence de plusieurs normes, dans des domaines différents : normes biologiques, sociales, morales, techniques, esthétiques, juridiques.

c. Relever des difficultés de la thèse ou de la question, mais non pour mettre en doute son bien-fondé.

Un tel relevé doit fournir de la substance à la question et en montrer la complexité.

d. Sonder, en les développant, les difficultés perçues.

e. Quand le sujet se réduit à une notion, être attentif au présupposé de son nombre : la notion est-elle au singulier ou au pluriel ?

Exemple : «La force des idées ». (Agrég. ext. 2011) Le terme «idée» au singulier aurait désigné une notion précise, ayant une histoire philosophique. Son usage au pluriel indique un sens plus lâche et plus indéterminé.

Commentaire

Quand le sujet ne se réduit pas à une notion, sa formulation repose toujours sur des présupposés qu'il faut expliciter et interroger. De même, une seule notion, donnée au singulier ou au pluriel, n'orientera pas la réflexion de la même manière. Une erreur fréquente consiste à ne pas relever ces présupposés ou bien à les remettre en question trop vite, avant même de les avoir interrogés.

4. Lire l'expression ou la locution dans sa globalité

a. Ne pas commettre l'erreur très fréquente qui consiste à analyser séparément les termes du sujet :

- pour espérer ensuite reconstituer son sens global ;

En effet, ce procédé aboutit bien souvent à passer complètement à côté du sens du sujet ou à le compliquer outre-mesure, comparé à son sens dans la langue courante.

- pour démontrer le sens oxymorique de certaines expressions ([cf. le 4.b](#)).

En effet :

- l'expression est consacrée dans la langue ordinaire ;
- le traitement du sujet va s'en trouver faussé, par la création de faux problèmes ;
- la réflexion risque de se limiter à la constitution progressive de la légitimité du sujet, or, ce n'est pas le travail qui est demandé de faire dans une dissertation.

Exemple. « *Le désir de connaissance* » (CAPES ext., 2012) : si l'on pouvait partir de la mise en évidence d'une certaine tension entre les deux termes du sujet, il était tout à fait absurde de pousser la tension jusqu'à la contradiction caricaturale.

b. Quand l'expression semble contenir une contradiction, il faut résister à la tentation d'invalider le sujet ([cf. le 2^e point du 4.a](#)).

Interroger pour cela les préjugés sur lesquels la contradiction apparente de l'expression repose.

Exemple : « *La force des idées* » (Agrég. ext. 2011). Il faut interroger le préjugé métaphysique sur lequel repose le caractère oxymorique de l'expression (opposant le registre physique de la force au registre non-physique de l'idée).

c. Déterminer quelle est la question exactement posée, s'interroger sur les raisons et la pertinence du choix des termes précis de la question.

Exemple : « *Peut-on penser l'œuvre d'art sans faire référence à l'idée de beauté?* » (Agrég. int. 2010). S'interroger sur le choix des expressions : « penser l'œuvre d'art » et « idée de beauté ».

Commentaire

L'erreur qui est ici relevée repose sur la volonté (maladroite) de bien-faire ou sur une incompréhension de la nature de la dissertation philosophique. Il faut certes procéder à l'analyse des termes du sujet ([cf. plus loin](#)), mais seulement après que son sens global ait été bien explicité, et dans d'autres buts que ceux exposés [ci-dessus en 4.a](#).

Faites en particulier attention à l'erreur indiquée dans [la remarque b](#). Elle conduit au plan très fréquent ([cf. plus loin](#)) qui consiste à faire semblant d'assumer une thèse, puis de la

remettre en question, dans la partie suivante, comme si vous alliez enfin révéler la bonne réponse ! C'est un procédé qui agace fortement les jurys.

(...)

Fin de l'extrait